

SOCIETE ELECTROSTAR

**Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa, Ben Arous**

Ordre du jour

De l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi, le 26 Juillet 2014

La Société ELECTROSTAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi, 26 Juillet 2014 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Approbation des états financiers consolidés définitifs de la société pour l'exercice 2012 et des financiers consolidés pour l'exercice 2013.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège administratif de la Société, sis au : Rue 8612 impasse n°3 local n° : 9 - la Charguia 1 - Tunis.

SOCIETE ELECTROSTAR
Société Anonyme au Capital de 12.250.000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

**PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 26 JUILLET 2014 A 10 H**

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2013 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et, qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2013, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2013 fait ressortir un résultat bénéficiaire s'élevant à **3 016 060,175** Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :Approbation des états financiers consolidés définitifs relatifs à l'exercice 2012 et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les états financiers consolidés définitifs arrêtés au 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au porteur d'un exemplaire du présent Procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.